

Mairie d'Erquy
Direction générale

ERQUY

11 square Hôtel de Ville
BP 09 -22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70

DELEGATIONS DU MAIRE
L.2122-18 CGCT

Tél : 02 96 63 64 51
Fax : 02 96 63 64 70
info@erquy.bzh

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-633 PORTANT
DE LÉGATION DE FONCTIONS DE MONSIEUR
ID : 022-212200547-20211001-2021_633_DELEG-AI
HENRI LABBÉ, MAIRE D'ERQUY

AU PROFIT, DE M. AMADIEU MICHEL,
ELU 3^{ème} ADJOINT LE 28 SEPTEMBRE 2021 ET DE
M. HERNOT BRUNO, 7^{ème} ADJOINT (AJOUT DE DELEGATION)
DE M. HUET JEAN-MARIE, RECLASSÉ CONSEILLER DELEGUÉ N°1
DE M. TOMBETTE YVES, RECLASSÉ CONSEILLER DELEGUÉ N°2

DECISION CONSECUTIVE A LA DEMISSION DE
M. LESNARD PIERRE DE SES FONCTIONS DE 3^{ème} ADJOINT
REMPLACÉ AU MEME RANG N°3 ET A CE TITRE
PAR M. AMADIEU MICHEL

Le Maire d'ERQUY

- VU** la délibération du Conseil Municipal d'ERQUY en date du 4 juillet 2020, portant **installation** du Conseil Municipal de la Commune d'ERQUY ;
- VU** la séance électorale du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant désignation de **Monsieur Henri LABBÉ aux fonctions de Maire** de la Commune d'Erquy ;
- VU** la délibération municipale en date du 4 juillet 2020 portant **désignation de huit Adjoints** ;
- VU** la démission de M. LESNARD Pierre de son poste de 3^{ème} adjoint, accepté par le Préfet par courrier en date du 15 septembre 2021 ;
- VU** l'arrêté n°2021-616 portant retrait de la délégation de fonction de M. AMADIEU Michel de son poste de Conseiller délégué n°1 ;
- VU** la délibération municipale du 28 septembre 2021 portant **maintien du nombre d'adjoints** au Maire d'Erquy au maxima légal, savoir huit conseillers ;
- VU** la délibération municipale du 28 septembre 2021 portant **désignation de M. AMADIEU Michel aux fonctions de 3^{ème} adjoint** :

QUALITÉ (M. OU MME)	NOM ET PRÉNOM	RANG DU TABLEAU
Monsieur	MONNIER Philippe	1er Adjoint
Madame	BERTIN Josyane	2ème Adjoint(e)
Monsieur	AMADIEU Pierre	3ème Adjoint(e) ◀
Madame	ALLAIN Marie Paule	4ème Adjoint(e)
Monsieur	POUGET Léo	5ème Adjoint(e)
Madame	MAZARÉ Marie-Camille	6ème Adjoint(e)
Monsieur	HERNOT Bruno	7ème Adjoint(e)
Madame	L'HARIDON Michelle	8ème Adjoint(e)

.../...

VU le tableau légal du Conseil Municipal en vigueur à la date du 23 août 2021 ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant expressément que « le Maire est seul chargé de l'administration », et qu'il peut « sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions **à un ou plusieurs de ses adjoints** » ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant expressément que « le Maire est seul chargé de l'administration », et qu'il peut à ce titre, « sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions **à des membres du Conseil Municipal** » ;

DECIDE

Article 1. Domaine réservé du Maire et Délégations de Fonctions

Monsieur le Maire donne délégation à chacun de ses huit Adjoints ainsi qu'à deux Conseillers Municipaux **pour le suppléer, agir et signer en son nom**, pour assurer l'instruction et l'administration des dossiers spécifiques relevant des attributions ci-dessous énumérées, **sans préjudice des attributions attachées au domaine réservé**, constitué des fonctions non déléguées, des prérogatives spéciales et des compétences de portée générale.

LE MAIRE	HENRI LABBÉ ➤ RELATIONS ADMINISTRÉS, VOIRIE, RESEAUX DIVERS, LOGISTIQUE COMMUNALE ➤ ELABORATION DU SCHEMA COMMUNAL DES MOBILITES (PLAN DE CIRCULATION) ◀
1^{er} ADJOINT(E)	A1 PHILIPPE MONNIER ➤ RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES LOCALES
2^{EME} ADJOINT(E)	A2 JOSYANE BERTIN ➤ ACTION SOCIALE, SOLIDARITÉ ET SANTÉ
3^{EME} ADJOINT(E)	A3 AMADIEU MICHEL ➤ ECONOMIE MULTI-PÔLES, SECTEUR PRIMAIRE ET STRATEGIE PLAISANCE (NOUVEAU) ◀ ➤ ECONOMIE LOCALE : ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES (INCHANGÉ)
4^{EME} ADJOINT(E)	A4 MARIE PAULE ALLAIN ➤ URBANISME RÉGLEMENTAIRE, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT
5^{EME} ADJOINT(E)	A5 LEO POUGET ➤ ATTRACTIVITE ET VIE DE LA CITE
6^{EME} ADJOINT(E)	A6 MARIE-CAMILLE MAZARÉ ➤ VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET INTERGENERATIONNELLE
7^{EME} ADJOINT(E)	A7 BRUNO HERNOT ➤ ECOTOURISME ET GRAND SITE DE FRANCE ➤ TRANSPORTS COLLECTIFS (NOUVEAU) ◀
8^{EME} ADJOINT(E)	A8 MICHELLE L'HARIDON ➤ EDUCATION ET VIE SCOLAIRE
Conseiller Délégué	CD1 JEAN-MARIE HUET ➤ URBANISME OPÉRATIONNEL, ENERGIE, LITTORAL, CONCESSION PLAISANCE
Conseiller Délégué	CD2 TOMBETTE YVES ➤ GOUVERNANCE, DEMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATIVE

Article 2. Conditions d'Attribution des Délégations

Les délégations accordées aux Adjoints et aux Conseillers Délégués, ne font pas obstacle à la faculté permanente du Mandant, savoir, Monsieur le Maire d'ERQUY, d'intervenir limitativement en subrogation à l'effet d'actionner les procédures, de signer les documents relatifs à l'administration des matières déléguées relevant en première et dernière instance de sa responsabilité. L'exercice de la subrogation motivé par la bonne marche de l'administration, implique une information préalable du Mandataire par le Mandant lui-même. En l'absence de subrogation temporaire, les Adjoints conservent la plénitude de leurs délégations.

Article 3. La Qualité d'Officier de Police Judiciaire

Conformément à l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire et les Adjoints acquièrent la qualité d'officiers d'état civil. Les Adjoints sont ainsi dispensés d'une délégation particulière pour signer et viser l'ensemble des actes d'état civil.

Article 4. Domaine Réservé et Lettres de Mission Spéciale

Le Maire demeure compétent pour l'ensemble des matières non expressément déléguées et conserve la faculté d'établir pour chacun des huit Adjoint précités, une lettre de mission spéciale, à l'effet de leur conférer l'instruction et l'administration d'un dossier particulier ou la charge d'une mission particulière, sans rapport immédiat avec le domaine de leurs attributions ordinaires.

Article 5. Absence et Empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un ou de plusieurs des huit adjoints ci-dessus dénommés, le Maire d'ERQUY recouvre la plénitude des fonctions déléguées pour la durée de la vacance effective. La faculté de subdéléguer provisoirement la délégation d'un Adjoint au profit de l'un de ses confrères à l'occasion d'une vacance temporaire, relève de l'autorité exclusive du Maire d'ERQUY, après consultation ou à la demande formelle de l'Adjoint titulaire de la délégation ordinaire.

Article 6. Visas de Dépenses et Titres de Recettes : Subdélégation

Sans préjudice des attributions régulièrement dévolues à l'Adjoint aux Finances, en cas d'urgence et en l'absence concomitante du Maire et de l'Adjoint précité, les Adjoints au Maire disposent de la faculté dérogatoire de viser les mandats de dépenses et les titres de recettes pour l'ensemble des affaires ordinaires, générales et spéciales, relevant de leur domaine d'attribution.

Article 7. Visas Budgétaires Affectés aux Matières Déléguées

Outre l'urgence précitée, les Adjoints ci-dessus désignés disposent de la faculté permanente d'engager les dépenses ayant préalablement fait l'objet d'une inscription budgétaire prévisionnelle, sous réserve que l'engagement subsidiaire des dépenses budgétées, relève directement de leur domaine de compétence. Dans le cas d'un engagement impliquant le domaine de compétence de plusieurs adjoints, seul l'adjoint aux finances, sur le fondement de la délégation du Maire d'Erquy, est formellement compétent pour actionner l'engagement. Les engagements de dépenses susceptibles d'être actionnés par un(e) adjoint(e) dans son domaine de compétence, prennent effet à compter de leur transmission effective aux créanciers de la commune et sont communiqués à l'Adjoint aux Finances. La faculté accordée aux adjoints d'actionner l'engagement de dépense dans le domaine de leur compétence, ne fait pas obstacle à la consultation préalable de l'adjoint aux finances ici qualifié pour arbitrer en opportunité l'échéance prévisionnelle ou l'échéancier de la dépense communale. Les engagements de dépenses actionnés par le Maire d'Erquy en sa qualité de personne représentative du pouvoir adjudicateur, prennent effet sans requérir le visa préalable des adjoints.

.../...

Article 8. Visas Budgétaires et Délégation du Conseil

Les engagements de dépenses susceptibles d'être actionnés par l'Ordonnateur dans le cadre de la délégation de compétences du Conseil au Maire, prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT, peuvent également faire l'objet d'une subdélégation au profit des adjoints, si ledit Conseil Municipal les a déclarés compétents en vertu de l'article L.2122-23, alinéa 2 du CGCT, avec la volonté expresse d'étendre le champ d'application des articles L.2122-17 (empêchement) et L.2122-18 alinéa 1 (délégations d'attributions). En ce cas, les engagements de dépenses susceptibles d'être actionnés par les adjoints sont communiqués à l'Adjoint aux Finances et se conforment aux procédures de consultation prévues par le Conseil Municipal.

Article 9. Détail des Fonctions Déléguées

Les fonctions déléguées par le Maire d'Erquy à Monsieur AMADIEU Michel en sa qualité de 3^{ème} adjoint au Maire, à Monsieur Bruno HERNOT en sa qualité de 7^{ème} adjoint au maire, à Monsieur HUET Jean-Marie, en sa qualité de 1^{er} Conseiller délégué et de Monsieur Yves TOMBETTE, en sa qualité de 2^{ème} Conseiller Délégué au terme de l'article 1^{er} du présent arrêté, font l'objet d'une déclinaison détaillée pour chacun d'eux, les délégations préalablement conférées aux autres adjoints et conseillers délégués demeurant strictement inchangées. Le détail annexé des fonctions déléguées comporte cinq feuillets, chacun visés par les délégataires.

Article 10. Compte-Rendu de la délégation au Mandant

La présente délégation étant consentie par Monsieur le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au mandant de toutes les décisions prises et de tous les actes signés à ce titre.

Article 11. Cessation des Fonctions Déléguées

Les délégations d'attributions présentement constituées peuvent être rapportées, à tout moment, à l'initiative du Maire d'ERQUY, sous réserve d'être motivées.

Article 12. Formalités exécutoires

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise aux membres du Conseil Municipal, aux responsables des services extérieurs, ainsi qu'à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor. Il sera procédé à l'affichage dudit arrêté et de chacune des annexes ampliatives en les formes ordinaires qui seront insérés au recueil des actes administratifs.

Article 13. Délais de Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire

Henri LABBÉ

Erquy, vendredi 1^{er} octobre 2021



Mairie d'Erquy
Direction générale



11 square Hôtel de Ville
BP 09 -22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70

DELEGATIONS DU MAIRE
L.2122-18 CGCT

Tél : 02 96 63 64 51
Fax : 02 96 63 64 70
info@erquy.bzh

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID : 022-212200547-20211001-2021_633_DELEG-AI

ARRÊTÉ
DE

MANDAT MUNICIPAL N° 2021-633 PORTANT
DÉLÉGATION DE FONCTIONS DE MONSIEUR
HENRI LABBÉ, MAIRE D'ERQUY

AU PROFIT, DE M. AMADIEU MICHEL,
ELU 3^{EME} ADJOINT LE 28 SEPTEMBRE 2021 ET DE
M. HERNOT BRUNO, 7^{EME} ADJOINT (AJOUT DE DELEGATION)
DE M. HUET JEAN-MARIE, RECLASSÉ CONSEILLER DELEGUÉ N°1
DE M. TOMBETTE YVES, RECLASSÉ CONSEILLER DELEGUÉ N°2

DECISION CONSECUTIVE A LA DEMISSION DE
M. LESNARD PIERRE DE SES FONCTIONS DE 3^{EME} ADJOINT
REMPLACÉ AU MEME RANG N°3 ET A CE TITRE
PAR M. AMADIEU MICHEL

MANDAT MUNICIPAL 2020-2026
COMPETENCES DU MAIRE | AFFAIRES RESERVEES
LE DOMAINE RESERVE OUTRE LES FONCTIONS DELEGUEES

LE MAIRE	HENRI LABBÉ, MAIRE D'ERQUY DOMAINE RÉSERVÉ ➤ RELATIONS ADMINISTRÉS, VOIRIE, RESEAUX DIVERS, LOGISTIQUE ➤ ELABORATION DU SCHEMA COMMUNAL DES MOBILITES (PLAN DE CIRCULATION)	DATES D'EFFET
	Voirie Communale Aménagements et Mobiliers urbains Accessibilité Générale du Domaine Public Coordination des Interventions sur Voirie communale	17/07/2020 17/07/2020 17/07/2020 17/07/2020
	Logistique Communale Coordination des Travaux communaux effectués en régie municipale Gestion/Acquisition des Équipements et Matériels Communaux	17/07/2020 17/07/2020 17/07/2020
	Sécurité des Etablissements Recevant du Public Sécurité Générale des Bâtiments et des Equipements Municipaux Contrôle et Sécurité de tous les ERP recensés sur le territoire communal	17/07/2020 17/07/2020 17/07/2020
	Réseaux Primaires Sous-Terrains Réseau Communale d'Assainissement des Eaux Pluviales Réfèrent communal du Service Communautaire d'Alimentation en Eau Potable Réfèrent communal du Service Communautaire d'Assainissement en Eaux Usées	17/07/2020 17/07/2020 17/07/2020 17/07/2020
	Mobilités ◀ Elaboration du Schéma Communal des Mobilités (Plan de Circulations).	01/10/2021 01/10/2021

Le Maire
Henri LABBÉ
Erquy, vendredi 1^{er} octobre 2021



DELEGATIONS DU MAIRE
L.2122-18 CGCT

Tél : 02 96 63 64 51
Fax : 02 96 63 64 70
info@erquy.bzh

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

ARRÊT MUNICIPAL N° 2021-633 PORTANT
Affiché le
DÉLIBÉRATION DE FONCTIONS DE M. AMADIEU MICHEL
ID : 022-212200547-20211001-2021_633_DELEG-AI

HENRI LABBE, MAIRE D'ERQUY

AU PROFIT, DE M. AMADIEU MICHEL,
ELU 3^{EME} ADJOINT LE 28 SEPTEMBRE 2021

DECISION CONSECUTIVE A LA DEMISSION DE
M. LESNARD PIERRE DE SES FONCTIONS DE 3^{EME} ADJOINT
REMPLACÉ AU MEME RANG N°3 ET A CE TITRE
PAR M. AMADIEU MICHEL

MANDAT 2020-2026
COMPETENCES DU MAIRE DELEGUEES
AUX HUIT ADJOINTS, TITULAIRES D'UNE DELEGATION

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne délégation **Monsieur AMADIEU Michel pour le suppléer, agir et signer en son nom**, pour assurer l'instruction et l'administration des dossiers spécifiques relevant des attributions ci-dessous énumérées.

3 ^{EME} ADJOINT(E)	A3 AMADIEU MICHEL ➤ ECONOMIE MULTI-PÔLES, SECTEUR PRIMAIRE, PLAISANCE (OS) ➤ ECONOMIE LOCALE : ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES	DATES D'EFFET
	Interactions Économiques du Territoire ◀ Référént LTM le pour le Développement Économique Référént Municipal pour la Coproduction des Aides Économiques d'Urgence	01/10/2021 01/10/2021 01/10/2021
	Emploi et Prospection Économique ◀ Référént LTM pour les Zones d'Activités Industrielles, Artisanales et Commerciales Ciblage, recherche et aide à l'implantation d'entreprises Pilotage des actions sur l'emploi et l'intégration	01/10/2021 01/10/2021 01/10/2021 01/10/2021
	Emploi et Dynamique Économique (Inchangé) Promotion et dynamisation de l'économie artisanale et commerciale Promotion et dynamisation des services économiques et sociaux Formalisation et suivi du plan d'actions sectorielles Référént municipal des commerces ambulants Organisation du marché hebdomadaire	17/07/2020 17/07/2020 17/07/2020 17/07/2020 17/07/2020 17/07/2020
	Agriculture ◀ Dossiers agricoles Industrie agro-alimentaire de la filière Formalisation et suivi du plan d'actions sectorielles Référént des autorités de tutelle, organismes consultatifs et chambres consulaires	01/10/2021 01/10/2021 01/10/2021 01/10/2021 01/10/2021
	Pêche et Aquaculture ◀ Aquaculture et Cultures Marines Pêche artisanale, semi-hauturière et hauturière Industrie agro-alimentaire de la filière Formalisation et suivi du plan d'actions sectorielles Référént des autorités de tutelle, organismes consultatifs et chambres consulaires	01/10/2021 01/10/2021 01/10/2021 01/10/2021 01/10/2021 01/10/2021
	Plaisance : Orientations Stratégiques (OS) ◀ Politique générale de la Plaisance des deux ports d'Erquy	01/10/2021 01/10/2021

Le Maire
Henri LABBE
Erquy, vendredi 1^{er} octobre 2021

Michel AMADIEU
Adjoint au Maire

Mairie d'Erquy
Direction générale

11 square Hôtel de Ville
BP 09 -22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70

DELEGATIONS DU MAIRE
L.2122-18 CGCT

Tél : 02 96 63 64 51
Fax : 02 96 63 64 70
info@erquy.bzh



Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID : 022-212200547-20211001-2021_633_DELEG-AI

ARRÊT
DE

HENRI LABBE, MAIRE D'ERQUY

AU PROFIT, DE M. BRUNO HERNOT, 7EME ADJOINT
DELEGATION DE FONCTIONS COMPLEMENTAIRE

DECISION CONSECUTIVE A LA DEMISSION DE
M. LESNARD PIERRE DE SES FONCTIONS DE 3^{EME} ADJOINT
REMPLACÉ AU MEME RANG N°3 ET A CE TITRE
PAR M. AMADIEU MICHEL

MANDAT 2020-2026
COMPETENCES DU MAIRE DELEGUEES
AUX HUIT ADJOINTS, TITULAIRES D'UNE DELEGATION

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne délégation à Monsieur Bruno HERNOT **pour le suppléer, agir et signer en son nom**, pour assurer l'instruction et l'administration des dossiers spécifiques relevant des attributions ci-dessous énumérées.

7 ^{EME} ADJOINT(E)	A7 BRUNO HERNOT ➤ ECOTOURISME ET GRAND SITE DE FRANCE ➤ TRANSPORTS COLLECTIFS (NOUVEAU) ◀	DATES D'EFFET
	Labellisation et Coordination Institutionnelles	17/07/2020
	Correspondant municipal du Grand Site	17/07/2020
	Correspondant municipal du réseau Sensation Bretagne	17/07/2020
	Correspondant municipal de la SPL Tourisme Lamballe Terre & Mer	17/07/2020
	Suivi des Classements Touristiques Communaux	17/07/2020
	Suivi des Infrastructures Touristiques municipales dédiées et conventionnées (BIT)	17/07/2020
	Référent Municipal du Service Tourisme de la Communauté de communes	17/07/2020
	Référent Municipal auprès de l'Office de Tourisme Communautaire	17/07/2020
	Hébergements Touristiques	17/07/2020
	Administration générale des Campings Municipaux	17/07/2020
	Suivi de la labellisation des structures de l'hôtellerie de plein air	17/07/2020
	Projets et partenariats territoriaux d'hébergement touristique (en lien avec l'UNAT)	17/07/2020
	Plages, Baignades et Randonnée Touristique	17/07/2020
	Surveillance et Propreté des Plages Communales	17/07/2020
	Suivi de la Qualité des Eaux de Baignade	17/07/2020
	Parcours Touristique Randonnée	17/07/2020
	Acteurs Touristiques Saisonniers	17/07/2020
	Installation des Cirques et Théâtres ambulants	17/07/2020
	Installation des Manifestations foraines	17/07/2020
	Transport Touristique Atypique	17/07/2020
	Evènementiel Touristique	17/07/2020
	Fête de la Coquille Saint-Jacques	17/07/2020
	Transports Collectifs et Mobilités ◀	01/10/2021
	Référent LTM Mobilités pour les liaisons Intercités ◀	01/10/2021
	Référent LTM Mobilités pour les liaisons internes permanentes ◀	01/10/2021
	Référent LTM Mobilités pour les liaisons internes estivales ◀	01/10/2021

Le Maire
Henri LABBE
Erquy, vendredi 1^{er} octobre 2021

Bruno HERNOT
Adjoint au Maire

Mairie d'Erquy
Direction générale

11 square Hôtel de Ville
BP 09 -22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70

DELEGATIONS DU MAIRE
L.2122-18 CGCT

Tél : 02 96 63 64 51
Fax : 02 96 63 64 70
info@erquy.bzh

ERQUY

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ARRÊTÉ

DÉ

ID : 022-212200547-20211001-2021_633_DELEG-AI

HENRI LABBE, MAIRE D'ERQUY

AU PROFIT DE M. HUET JEAN-MARIE
ICI RECLASSÉ CONSEILLER DELEGUE N°1

DECISION CONSECUTIVE A LA DEMISSION DE
M. LESNARD PIERRE DE SES FONCTIONS DE 3^{EME} ADJOINT
REMPLACE AU MEME RANG N°3 ET A CE TITRE
PAR M. AMADIEU MICHEL

MANDAT MUNICIPAL ERQUY 2020-2026
DELEGATIONS COMPLEMENTAIRES CONFEREES PAR
MONSIEUR LE MAIRE D'ERQUY A DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne délégation à Monsieur Jean-Marie HUET **pour le suppléer, agir et signer en son nom**, pour assurer l'instruction et l'administration des dossiers spécifiques relevant des attributions ci-dessous énumérées.

CD1	CD1 JEAN-MARIE HUET ➤ URBANISME OPÉRATIONNEL, ENERGIE, LITTORAL, PLAISANCE	DATES D'EFFET
	Urbanisme Opérationnel et Suivi des Grands Projet d'Aménagement	17/07/2020
	Requalification Urbaine du Centre-Ville	17/07/2020
	Requalification Urbaine des Quartiers anciens	17/07/2020
	Suivi des Grands Projets d'Aménagement et de Requalification	17/07/2020
	Suivi des opérations d'aménagement à usage d'habitat (lotissements)	17/07/2020
	Pôles de Respiration Urbaine et Convivialité de la Cité : Arbitrages techniques	17/07/2020
	Maîtrise de l'Énergie et Patrimoine Immobilier Communal	17/07/2020
	Éclairage Public	17/07/2020
	Alimentation Electrique (Basse Tension)	17/07/2020
	Démarche TEPos (Territoire à Energie Positive)	17/07/2020
	Entretien courant du Patrimoine Immobilier Communal	17/07/2020
	Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments Communaux	17/07/2020
	Référent LTM pour le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).	17/07/2020
	Protection du Cordon Littoral	17/07/2020
	Travaux de Génie Civil Maritime (Enrochements, Endigages)	17/07/2020
	Ports de Plaisance et Infrastructures Portuaires	17/07/2020
	Référent Plaisance pour la Gestion des Mouillages	17/07/2020
	Référent Plaisance pour le suivi assurantiel des Dossiers Sinistres	17/07/2020
	Administration patrimoniale des infrastructures affectées à la Concession plaisance	17/07/2020

Le Maire
Henri LABBÉ
Erquy, vendredi 1^{er} octobre 2021



Jean-Marie HUET
Conseiller Délégué

Mairie d'Erquy
Direction générale

ERQUY

11 square Hôtel de Ville
BP 09 -22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70

DELEGATIONS DU MAIRE
L.2122-18 CGCT

Tél : 02 96 63 64 51
Fax : 02 96 63 64 70
info@erquy.bzh

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-633 PORTANT
Affiché le
DÉLÉGATION DE FONCTIONS DE MONSIEUR
ID : 022-212200547-20211001-2021_633_DELEG-AI

HENRI LABBE, MAIRE D'ERQUY

AU PROFIT DE M. TOMBETTE YVES
ICI RECLASSÉ CONSEILLER DELEGUE N°2

DECISION CONSECUTIVE A LA DEMISSION DE
M. LESNARD PIERRE DE SES FONCTIONS DE 3^{EME} ADJOINT
REMPLACÉ AU MEME RANG N°3 ET A CE TITRE
PAR M. AMADIEU MICHEL

MANDAT MUNICIPAL ERQUY 2020-2026
DELEGATIONS COMPLEMENTAIRES CONFEREES PAR
MONSIEUR LE MAIRE D'ERQUY A DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne délégation à **Monsieur TOMBETTE Yves pour le suppléer, agir et signer en son nom**, pour assurer l'instruction et l'administration des dossiers spécifiques relevant des attributions ci-dessous énumérées.

CD2	CD2 TOMBETTE YVES ➤ GOUVERNANCE, DEMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATIVE	DATES D'EFFET
	Support des délégations pour leur fonctionnement en Démocratie participative	17/09/2021
	Information/formation sur les méthodes de la Démocratie Participative	17/09/2021
	Information/formation sur les outils de la Démocratie Participative	17/09/2021
	Intégration aux supports de la Communication Institutionnelle	17/09/2021
	Elaboration du Système de Gouvernance	17/09/2021
	Elaboration de la Charte de la Démocratie Participative	17/09/2021
	Elaboration du Règlement Intérieur du Conseil Municipal (L.2121-8 CGCT)	17/09/2021
	Intégration des grands projets au processus de la Démocratie Participative	17/09/2021
	Mise en Place des Structures de Concertation et des Budgets Participatifs	17/09/2021
	Commissions Consultatives Municipales (L.2143-2 CGCT)	17/09/2021
	Support au Conseil Municipal des Enfants	17/09/2021
	Animation des Réunions de Quartiers et des Comités de Quartiers	17/09/2021
	Intégration des Partenaires Institutionnels à la Démocratie Participative	17/09/2021
	Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer	17/09/2021
	Syndicat Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel	17/09/2021

Le Maire
Henri LABBÉ
Erquy, vendredi 01 octobre 2021

Yves TOMBETTE
Conseiller Délégué

